



2014

Rapport d'activité



262, rue Barthélemy Thimonnier
Parc d'activités de Sacuny - 69530 Brignais

☎ 04 72 31 90 80

☎ 04 72 31 90 70

✉ smagga@smagga-syseg.com

www.contratderivieredugaron.fr

Directeur de la publication : Paul Minsieux

Conception réalisation : service communication SMAGGA - avril 2015

Maquette : Sébastien Laurent

Photos : SMAGGA - service communication,

Florent Matrat (nageur page 24) Thierry Dugas (pages 8 et 9)

Yannick Gouguenheim (Couverture - Gorges du Mornantet à Chassagny - pages 14 et 15)



Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon

PRESENTATION

P.6 / Trois questions à Paul Minssieux

P.8 / Les élus et les permanents

P.10 / Le territoire du bassin versant

P.12 / Rétrospective



PRÉSENTATION



Vous entamez votre second mandat avec une équipe d'élus fortement renouvelée. Comment s'est déroulée la mise en place de cette nouvelle organisation ?

Paul Minssieux : Je tiens avant tout à saluer le travail effectué par l'équipe d'élus qui m'a accompagné pendant ce premier mandat. Ces femmes et ces hommes ont œuvré à la mise en place du 2nd Contrat de rivière, tremplin indispensable au lancement des 113 actions programmées entre 2013 et 2018 en faveur de la protection de notre ressource en eau. Je tiens aujourd'hui à leur rendre hommage.

Cette équipe avait pris le relais de la précédente, elle passe aujourd'hui le témoin pour poursuivre la course. Les équipes changent, pour autant le cap reste le même. Mais la ligne d'arrivée est encore loin. Il reste encore beaucoup à faire pour atteindre une bonne qualité de nos eaux, pour protéger les habitants des crues...

Le nouvel exécutif du SMAGGA est en place depuis le 25 avril 2014. 70 % des délégués titulaires ou suppléants ont été élus pour la première fois au sein de notre comité syndical. Pour les accueillir dans de bonnes conditions, nous avons œuvré pendant ce deuxième semestre 2014 à les informer sur les enjeux et les actions du 2nd Contrat de rivière. Fortement investis, ils ont intégré les diverses commissions pour leur insuffler un rythme soutenu. Comme vous le constatez, le renouvellement de ce nouvel exécutif se passe dans de très bonnes conditions.

Retrouver une eau de qualité dans nos rivières est l'un des objectifs majeurs du 2nd Contrat de rivière. Quelles sont les avancées sur cette thématique ?

Paul Minssieux : Préserver la ressource en eau, tant quantitativement que qualitativement, demeure notre priorité. C'est notre mission et nous tâchons de l'assumer. Pour autant, cette vigilance est l'affaire de tous. Dans notre quotidien, que ce soit à la maison, au travail, à l'école, pendant ses loisirs... chacun doit avoir conscience de la portée de ses gestes. 90 000 personnes sont alimentées par la nappe du Garon. Toute pollution ruisselant jusqu'à la rivière représente potentiellement un risque de contamination de la nappe car celle-ci est rechargée de façon égale par l'infiltration de l'eau de pluie et celles du Garon. Les pesticides sont l'une des sources principales de la pollution de nos rivières. Pour retrouver une eau saine, plusieurs actions ont été programmées. Nous avons d'abord proposé aux communes volontaires d'abandonner l'utilisation des pesticides. D'ici fin 2015, sur les 27 communes adhérentes au

3 questions à Paul Minssieux

SMAGGA, 12 d'entre elles se seront lancées dans cette démarche vertueuse. Notre objectif étant d'atteindre les 100 % d'ici 2018.

Mal informés, opérant souvent sur des surfaces imperméables propices au ruissellement, les jardiniers amateurs ont également été approchés. Des réunions d'information leur ont été proposées et un guide de jardinage sans pesticide a été envoyé à l'ensemble des 40 000 foyers du bassin versant.

Enfin, concernant le monde agricole, un groupe de travail a été constitué avec la Chambre d'Agriculture du Rhône pour mettre en place un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le bassin versant du Garon. Celui-ci permet d'accorder une aide financière aux exploitants agricoles volontaires développant des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Les actions sont donc en bonne voie, mais ce sont leurs résultats qu'il faudra juger.

La création de barrages secs pour protéger les habitants de l'aval du bassin versant contre les crues centennales a été remise à l'ordre du jour des réflexions à mener suite aux Entretiens du Garon en décembre 2014. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce projet ?

Paul Minssieux : Débuté en 2007, le programme de travaux de protections locales contre les crues arrive à son terme. Les 2 dernières tranches de travaux sont en cours d'achèvement et devraient se terminer d'ici fin 2015. Ces protections ont pour objectif de protéger les riverains contre les crues fréquentes (*lire page 25*).

Afin d'augmenter encore le niveau de protection des populations, même si le risque zéro n'existe pas, d'autres projets ont été étudiés par le passé. La création de trois barrages secs sur le Garon et le Mornantet, en amont des communes impactées, permettrait de stocker l'eau de pluie et de déverser à la rivière, après un violent épisode pluvieux, un débit contrôlé et maîtrisé. Pour s'assurer de la rentabilité de tels ouvrages, dont le coût est estimé entre 12 et 18 millions d'euros, le SMAGGA a fait réaliser une analyse coût/bénéfice.

A partir de 3 scénarii d'inondation basés sur des crues d'occurrence trentennale, centennale et exceptionnelle, cette étude a évalué s'il était financièrement opportun de construire ces ouvrages de protection, en comparant les coûts de réalisation des barrages à ceux engendrés par les dégâts d'une crue. Pour cela, l'étude a pris en compte les dégâts directs sur des biens privés et publics, mais aussi indirects en tenant compte des pertes d'exploitation des entreprises et de l'impact sur le ralentissement, voire l'arrêt de leur activité économique. Quel que soit le scénario envisagé, l'étude a montré qu'il était économiquement avantageux de construire ces barrages secs.

Toutefois, le montant d'investissement que cela représente nécessite un temps d'études complémentaires, de réflexion et de concertation avec l'ensemble des communes qui nous emmènera probablement à la fin de ce mandat. Si la concrétisation de ce projet est décidée, sa réalisation reviendra donc vraisemblablement aux futurs élus. Encore un passage de relais, et la course continue. ■

« L'eau est une ressource fragile. La préserver est l'affaire de tous ».

« Nous devons augmenter le niveau de protection des populations ».

Vie du syndicat

PRÉSENTATION

L'équipe du SMAGGA de gauche à droite,
1^{er} rang :

- **Frédéric MARGOTAT**
(Technicien de rivière)
- **Geneviève AUDUREAU** (Secrétaire)
- **Christelle FARGEAS**
(Responsable administratif)
- **Dominique ANOVAZZI** (Secrétaire)
- 2^{ème} rang :
- **Frédéric AUGIER**
(Animateur qualité de l'eau)
- **Sébastien LAURENT**
(Chargé de communication)
- **Stéphanie SPACAGNA** (Directrice)
- **Coralie EXTRAT**
(Conductrice d'opérations)

Suite aux élections municipales de mars 2014, le SMAGGA a connu un fort taux de renouvellement de ses délégués. En effet, lors du comité syndical du 25 avril 2014 - marquant le point de départ de la nouvelle mandature - parmi les 27 nouveaux délégués titulaires, 59 % d'entre eux siégeaient pour la première fois au comité syndical. Ce chiffre atteint d'ailleurs les 70 % lorsqu'on comptabilise les délégués suppléants. Parmi l'ordre du jour de ce comité syndical, les délégués du SMAGGA ont procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents. Le Président sortant, Paul Minssieux a été le seul délégué à présenter sa candidature aux élus du SMAGGA, obtenant la majorité absolue dès le premier tour (21 voix pour et 2 bulletins blancs).

Quelques changements également au niveau de l'équipe du SMAGGA avec le départ de Rémi Moiret le 15 mai. Il est remplacé par Coralie Extrat au poste de conducteur d'opérations qui a pris ses fonctions le 22 avril. Recrutée notamment pour son expérience à un poste similaire au sein du Syndicat de rivières Brévenne-Turdine à l'Arbresle, Coralie Extrat reprend les dossiers en cours et assure le suivi des travaux concernant les protections locales contre les crues, la gestion du système de mesures hydrométriques et d'alerte de crues, ainsi que le pilotage du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant du Garon. ■



Le bureau du SMAGGA de gauche à droite :

- **Loïc BIOT**, 6^{ème} Vice-Président
en charge de l'éducation à l'environnement.
- **Jean-Louis GERGAUD**, 5^{ème} Vice-Président
en charge de la lutte contre les inondations

- **Paul MINSSIEUX**, Président
- **Charles JULLIAN**, 3^{ème} Vice-Président
en charge de la communication
- **Gérard GRANADOS**, 4^{ème} Vice-Président
en charge de la qualité de l'eau

- **Bernard SERVANIN**, 2^{ème} Vice-Président
en charge des finances
- **Christian FROMONT**, 1^{er} Vice-Président
en charge des travaux et de la technique



Les délégués titulaires et suppléants

Brignais

Paul MINSSIEUX
Martine RIBEYRE

Brindas

Susanne NACKE
Christian KEZEL

Chaponost

Alexandre MARTIN
Alain GERON

Charly

Paul ROCHEFORT
Maurice GUERRIERI

Chassagny

Christiane BESSON
Françoise TRIBOLLET

Chaussan

Daniel CHAVASSIEUX
Corinne CAILLET

Givors

Brigitte D'ANIELLO ROSA
Jean-François GAGNEUR

Grigny

Magali LANGLOIS
Xavier ODO

Messimy

Bernard SERVANIN
Catherine DI FOLCO

Millery

Jean BUFFENOIR
Christian REURE

Montagny

Jean-Louis GERGAUD
Marie-Christine LASSALLE

Mornant

Loïc BIOT
Yves PAPIILLON

Orliénas

Danièle BLONDEAU
Jacques SAMAT

Rontalon

Christian FROMONT
Christelle CROZIER

S^t-Andéol-le-Château

Gérard FAURAT
Guy HERVIER

S^t-Didier-sous-Riverie

Pierre GONON
Marc LAURENT

S^t-Genis-Laval

Michel MONNET
Bernard GUEDON

S^t-Laurent-d'Agny

Vincent PASQUIER
Magali FAUBEL

S^t-Martin-en-Haut

Michel BONNARD
Cécile JOMAND

S^t-Maurice-sur-Dargoire

Maurice OLAGNIER
Gérard VACHON

S^t-Sorlin

Christophe IMBERT
Pierre VERGUIN

S^{te}-Catherine

Patrick CAMBIE
Martine PENA

Soucieu-en-Jarrest

Gérard GRANGE
Béatrice BOUTEMY

Taluyers

Charles JULLIAN
David SEGURA

Thurins

Jérôme LACOSTE-DEBRAY
Roger VIVERT

Vourles

Gérard GRANADOS
Pascale BONNIER

Yzeron

Alain BADOIL
Christian RULLIAT

PRÉSENTATION

Le bassin versant

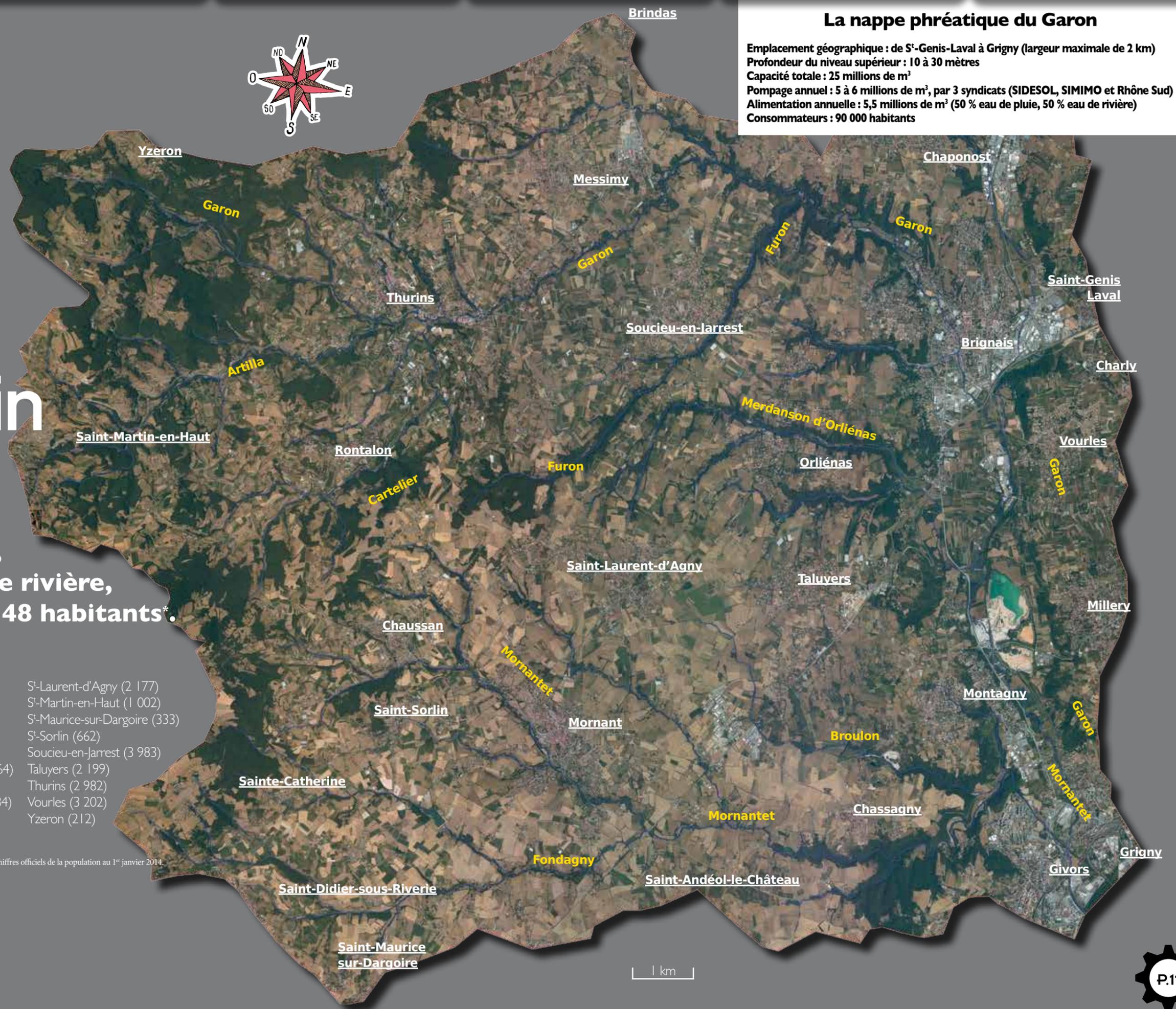
**1 nappe phréatique,
206 km² / 130 km de rivière,
27 communes / 65 148 habitants*.**

- | | | |
|------------------------|---|--|
| Brignais (11 547 hab.) | Millery (2 686) | S ^t -Laurent-d'Agnv (2 177) |
| Brindas (1 261) | Montagny (2 633) | S ^t -Martin-en-Haut (1 002) |
| Chaponost (4 510) | Mornant (5 686) | S ^t -Maurice-sur-Dargoire (333) |
| Charly (309) | Orliénas (2 332) | S ^t -Sorlin (662) |
| Chassagny (1 285) | Rontalon (1 189) | Soucieu-en-Jarrest (3 983) |
| Chaussan (1 008) | S ^t -Andéol-le-Château (164) | Taluyers (2 199) |
| Givors (5 955) | S ^{te} -Catherine (38) | Thurins (2 982) |
| Grigny (3 220) | S ^t -Didier-sous-Riverie (784) | Vourles (3 202) |
| Messimy (3 362) | S ^t -Genis-Laval (425) | Yzeron (212) |

* Nombre d'habitants résidant sur le bassin versant du Garon, sur la base des chiffres officiels de la population au 1^{er} janvier 2014.

La nappe phréatique du Garon

Emplacement géographique : de S^t-Genis-Laval à Grigny (largeur maximale de 2 km)
 Profondeur du niveau supérieur : 10 à 30 mètres
 Capacité totale : 25 millions de m³
 Pompage annuel : 5 à 6 millions de m³, par 3 syndicats (SIDESOL, SIMIMO et Rhône Sud)
 Alimentation annuelle : 5,5 millions de m³ (50 % eau de pluie, 50 % eau de rivière)
 Consommateurs : 90 000 habitants



C'est arrivé en 2014

Janvier

- Distribution du SMAGGAzine n°24 avec à la Une un sujet sur le 10^{ème} anniversaire de la crue centennale du 2 décembre 2003.
- Grigny signe la charte régionale « Zéro pesticide dans nos villes et nos villages ».
- 1 journée de formation « Certiphytos » réunit 12 agents communaux.

Février

- Réception du système de mesures hydrométriques et d'alerte de crue,
- Réception de la tranche 5 des travaux de protection contre les crues locales à Montagny-le-Bas.

Mars

- Chaponost signe la charte régionale « Zéro pesticide dans nos villes et nos villages ».
- Organisation de 2 journées de formation « Certiphytos » réunissant 14 agents communaux.

Avril

- Election de Paul Minssieux pour un second mandat à la présidence du SMAGGA
- Coralie Extrat remplace Rémi Moiret au poste de conducteur d'opération.
- Organisation de 3 sessions de 2 journées de formation « Certiphytos » réunissant 40 agents communaux.

Mai

- Reprise des travaux de la tranche 9 des travaux de protection contre les crues à Brignais, en amont de la passerelle piétonne.

Juin

- Fin du programme d'éducation au développement durable ayant permis de sensibiliser 1 644 enfants à la ressource en eau.
- Les communes de Rontalon et Orléanas signent la charte régionale « Zéro pesticide dans nos villes et nos villages ».

Juillet

- Distribution du SMAGGAzine n°25 avec à la Une un sujet sur la continuité piscicole sur les rivières du bassin versant.
- Suppression des seuils : de la Tuilière sur le Cartelier à Rontalon, de Grand Champ à Thurins sur le Haut Garon.
- Réalisation de l'enrochement et de la digue de la tranche 6 des travaux de protection contre les crues sur le Mornantet à Grigny en aval du pont de la RD 86.
- Stabilisation du pont de la Carrière des Planches à Thurins.
- Busage Berthoud Dessous sur le Broulon à Taluyers.

Septembre

- Suppression des seuils : Champanel amont et aval sur le Furon à Soucieu-en-Jarrest, vallée en Barret aval sur le Garon.
- Réalisation de l'enrochement et du mur de protection de la tranche 6 de travaux de protection contre les crues sur le Mornantet à Givors en aval de la passerelle des Vernes.
- Stabilisation d'ouvrages d'art sur le Cartelier à Rontalon, sur le Ru de la Romande à Thurins.
- Stabilisation d'une canalisation d'assainissement traversant le lit du cours d'eau en aval de la RDI 17 sur le Garon à Millery.

Octobre

- Dépôt de candidature du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du Garon auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Novembre

- Achèvement de l'analyse coût-bénéfice des projets de barrage écrêteurs.
- Installation du batardeau escamotable par la commune de Givors à l'occasion du fort événement pluvieux du 4 novembre.

Décembre

- Mise en ligne du film sur le bassin versant du Garon alternant vues virtuelles et images aériennes.
- La commune de Givors accueille la 14^{ème} édition des entretiens du Garon, conférence placée sous le thème de la stratégie de prévention des inondations mise en place par le SMAGGA.
- Réunion d'information à destination des entreprises prélevant directement de l'eau dans la nappe du Garon.
- Lancement de l'opération « Bio et Eau » avec l'ARDAB (association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire) pour promouvoir l'agriculture biologique sur le périmètre de la nappe phréatique du Garon. ■

QUALITE DE L'EAU

P.16 / Pour des eaux
sans phosphate
et sans pesticide

P.18 / Pollutions :
un été noir





QUALITÉ
DE L'EAU

Pour
des eaux
sans pesticide
et sans phosphate

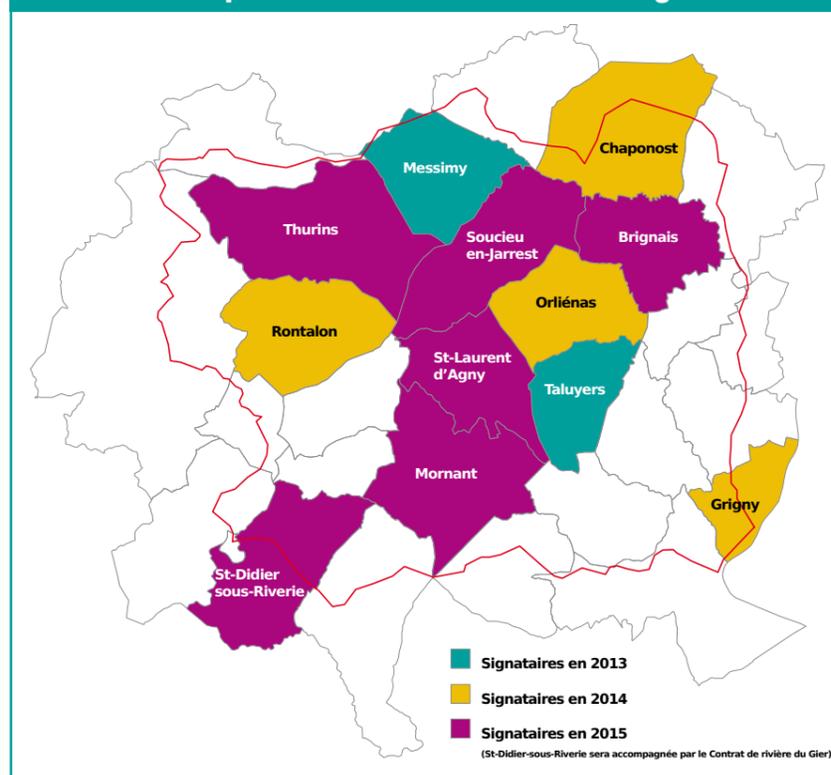


A fin d'atteindre le bon état écologique des rivières - échéance 2015 à 2027 selon les cours d'eau - une campagne nationale intitulée « Ecophyto 2018 » visant à réduire de moitié l'usage des pesticides a été lancée par l'Etat. Très soucieux de cette problématique révélée par les études préalables au 2nd Contrat de rivière du Garon, le SMAGGA a décidé d'aider les communes à se passer de l'utilisation des pesticides. Pour cela, le syndicat les accompagne dans la mise en place d'un plan de désherbage communal. La première étape de cette démarche passe par la signature de la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » (*fiche action A-1-24 du contrat de rivière*). Après Taluyers et Messimy en 2013, 4 nouvelles communes se sont engagées en 2014 : Grigny, Chaponost, Rontalon et Orléanas. Cette dynamique positive - appuyée par la Loi Labbé interdisant l'utilisation de pesticides par les collectivités dans les espaces verts publics après 2016 ou 2020* - se poursuit en 2015 avec 5 autres communes candidates qui ont ou devraient rapidement franchir le pas.

Accompagner communes et agriculteurs

Pour aider les agriculteurs à améliorer leurs pratiques agricoles vis à vis de la qualité de l'eau, le SMAGGA a déposé sa candidature auprès de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes pour la mise en œuvre d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le bassin versant du Garon. Parmi les principales mesures de ce PAEC validé le 22 janvier 2015 par l'instance décisionnelle regroupant l'Etat et la Région Rhône-Alpes, une aide financière accordée aux exploitants agricoles volontaires développant une agriculture plus respectueuse de l'environnement (*fiche action A-2-3 du contrat de rivière via des financements provenant des fonds européens - FEADER - de l'Agence de l'Eau ou de la Région Rhône-Alpes*). L'objectif de la démarche est de contractualiser avec 90 exploitations en ciblant une surface de 1 285 hectares. ■

Carte des communes engagées dans la charte «Zéro pesticide dans nos villes et villages »



« 4 nouvelles communes ont signé la charte «Zéro pesticide dans nos villes et villages». Notre objectif est d'obtenir l'engagement des 27 communes du bassin versant à l'horizon 2018 ».

Gérard Granados
Vice-Président en charge
de la Qualité de l'eau

* Actuellement en discussion, la loi de transition énergétique définira prochainement la date d'entrée en vigueur de la Loi Labbé.



QUALITÉ
DE L'EAU

Pollutions : un été noir

Une cuve fissurée provoque un écoulement de 2 000 litres de fioul dans un étang jouxtant le ruisseau de Rontalon à Thurins le 18 septembre.

QUALITÉ
DE L'EAU

Le Garon Brignais - 30.04

Un rejet suspect de couleur blanchâtre est identifié à la sortie du dalot rejetant des eaux pluviales en aval du Pont Neuf. Les plans des réseaux sont analysés avec la Lyonnaise des Eaux pour identifier le lieu d'origine de la pollution. Les investigations ne donneront rien.

Ruisseau de Pétagut Thurins - 07.05

Une pollution aux hydrocarbures est détectée par un garde pêche au niveau du ruisseau de Pétagut, petit affluent apiscicole du Garon. La mise en place de barrages en bottes de paille et de feuilles absorbantes par les pompiers permet de contenir la pollution. Un camion hydrocureur est appelé en renfort pour pomper les eaux souillées. Grâce aux investigations de la Lyonnaise des Eaux sur les réseaux d'eaux pluviales, le point de départ de la pollution est identifié au niveau d'un bâtiment agricole.

Le Furon - Soucieu-en-Jarrest - 10.06

Comme en juillet 2009, un rejet d'eaux usées causé par le dysfonctionnement d'un déversoir d'orage du SIAHVG, en amont de la RD 25, provoque une forte pollution sur le Furon. L'intégralité

de la vie aquatique est décimée sur un linéaire d'environ 600 mètres. La Lyonnaise des Eaux a immédiatement procédé à la réalisation de barrages en bottes de pailles afin de fixer le gros du dépôt organique, dont une partie a ensuite été pompée.

Les investigations menées en amont du réseau en question ont permis de remonter jusqu'à un chantier mené sur des canalisations d'assainissement, montée des Terreaux, qui serait à l'origine de l'obstruction du réseau.

Rappelons que le Furon est classé réservoir biologique, réserve de pêche, frayère à truites au titre de l'article L 432 -3 du Code de l'Environnement et liste 2 franchissabilité piscicole au titre du classement L 214 - 17 du code de l'Environnement.

Compte tenu du préjudice environnemental, le SMAGGA a déposé une plainte.

Le Furon - Soucieu-en-Jarrest - 08.07

Le poste de relevage du réseau d'assainissement du SIAHVG situé en contrebas de la commune de Soucieu-en-Jarrest déverse pendant plusieurs heures des eaux usées à la rivière. L'impact du rejet est visible sur plusieurs centaines de mètres du fait d'un colmatage de fond de lit. Toutefois, les conditions météorologiques pluvieuses de juillet permettent d'atténuer la pollution. L'origine de cette surverse provient de la casse d'un clapet sur la conduite du poste, aussitôt changé dans la journée par la Lyonnaise des Eaux. Ce nouvel incident met une fois de plus en évidence la vulnérabilité extrême du cours d'eau vis-à-vis des impondérables (casses, obstructions...) et des opérations de maintenance du poste.

Dans le cadre du second Contrat de rivière du Garon, la fiche action A-1-4 prévoit la réalisation de travaux d'aménagement sur le poste de relevage (pompage en ligne et création d'un bassin de stockage) sous maîtrise d'ouvrage SIAHVG. Les risques de pollution récurrents du Furon ne pourront être réduits qu'une fois ces opérations réalisées.

Merdanson d'Orliénas - Orliénas - 11.09

En aval du chemin du Gotet, le cours d'eau est impacté pendant plusieurs jours par une surverse d'eaux usées issue du réseau d'assainissement communal. Le fond du ruisseau étant similaire à un égout, la pollution ne laisse aucune chance de survie à la faune, constituée de macro invertébrés, décimée sur un linéaire de plus de 300 mètres. L'incident étant terminé au moment de sa constatation, les différents acteurs - le SYSEG, la Lyonnaise des Eaux et le SMAGGA - ne jugent pas nécessaire de réaliser une filtration à l'aide de bottes de paille (la charge polluante étant déposée mais ayant cessé) ni de pomper les eaux souillées du fait du linéaire important concerné et des difficultés d'accès au site par camion hydrocureur. S'agissant d'une pollution d'origine organique, celle-ci se diluera progressivement lorsque le débit du cours d'eau augmentera.

Merdanson de Chaponost - Brignais - 16.09

Un faible rejet noirâtre avec des traces de graisses en surface issu d'un réseau de collecte d'effluents, est constaté sur le Merdanson de Chaponost à environ 150 mètres en aval du chemin des Tard Venus. Gestionnaire du réseau d'assainissement pour le SYSEG, la Lyonnaise des Eaux intervient pour diagnostiquer le réseau d'eaux usées qui s'avère hors de cause. En revanche, l'enquête a permis d'identifier l'origine de la pollution provenant d'une canalisation en partie obstruée à hauteur du parc d'affaires 2000 situé à proximité.

Le SYSEG se rapproche du propriétaire de la zone industrielle pour la mise en conformité du branchement.

Ruisseau de Rontalon - Thurins - 18.09

Un écoulement de 2 000 litres de fioul provenant d'une cuve fissurée pollue tout d'abord un étang, puis le ru de Rontalon en aval du hameau de « La Côte » à Thurins. Un dispositif de barrages filtrants destiné à piéger les hydrocarbures est mis en place par les pompiers. Dans un second temps, la dépollution est confiée à une société spécialisée opérant à l'aide de buvards absorbants, de boudins flottants et d'un camion hydrocureur. En aval, sur le Garon, il n'a été aperçu que de faibles traces d'irisation à Thurins mais aucun signe sur Messimy et Soucieu-en-Jarrest. L'assurance des propriétaires de la cuve a pris en charge les frais d'intervention de l'entreprise de dépollution. ■

« Les risques de pollution récurrents du Furon ne pourront être réduits qu'une fois achevés les travaux d'aménagement en amont et sur le poste de relevage ».

Paul Minssieux
Président du SMAGGA

ET AUSSI...

- Des pollutions chroniques sur :
 - le Mornantet à Grigny
 - l'exutoire des eaux pluviales en aval du Pont Neuf à Brignais
 - un assainissement non collectif défaillant au niveau de la passerelle des Scouts à Brignais
- Une vidange de piscine dans le Garon à Brignais



TRAVAUX ET TECHNIQUES

P.22 / Entretien des berges
et continuité piscicole

P.24 / Prévention des inondations



Comme ici sur le Garon à Brignais et Soucieu-en-Jarrest, le SMAGGA a procédé à l'effacement de 5 seuils. Cette opération fait partie des actions destinées à décroisser la rivière afin de restaurer son écosystème.

TRAVAUX ET TECHNIQUES

d'arbres pour des chantiers identifiés comme techniquement délicats, et à une entreprise spécialisée dans le débardage à cheval.
Coût des interventions : 36 500 € HT. Financements : Région Rhône-Alpes (30 % du montant hors taxe), Département du Rhône (20 %).

Effacement de 5 nouveaux seuils

Une étude réalisée en 2006 par la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FRPPMA) a permis d'identifier une soixantaine d'obstacles cloisonnant la rivière. Ces seuils empêchent le brassage génétique au sein de la même espèce et peuvent provoquer à terme sa dégénérescence, ou pire, sa disparition. Pour éviter d'en arriver là, il est indispensable de restaurer la continuité piscicole sur le Garon et ses affluents. D'ici 2018, le contrat de rivière prévoit l'aménagement de 16 seuils jugés infranchissables. 4 ont déjà été réalisés, 5 l'ont été en 2014 :

- 1 sur le Cartelier à Rontalon (4 550 € HT) et 2 sur le Furon à Soucieu-en-Jarrest* (*fiche action B-1-16 du contrat de rivière*)
- 2 sur le Garon à Thurins et Vallée en Barret (4 450 et 14 000 € HT) (*fiches action B-1-17 et B-1-15 du contrat de rivière*)

Financés à 80 % par l'Agence de l'Eau, ces travaux répondent aux objectifs réglementaires fixés par l'Europe, imposant à la France d'atteindre d'ici 2015 - ou à titre dérogatoire pour 2021 ou 2027 selon l'état de dégradation des milieux - le bon état des eaux superficielles et souterraines. Or, l'atteinte de ce bon état passe par la libre circulation des espèces sur nos 130 km de rivières. ■

* (réalisation des travaux par la Lyonnaise des Eaux dans le cadre d'une convention de partenariat passée avec le SMAGGA).

« **Garantir la libre circulation de la faune sur nos rivières, c'est développer les capacités naturelles de nos cours d'eau à reconquérir une bonne qualité** ».

Christian Fromont
Vice-Président en charge des travaux

Entretien des berges et continuité piscicole

La brigade de rivière est chargée de l'entretien des berges et des cours d'eau. Elle intervient, hors situation exceptionnelle, suivant un plan de gestion établi par le technicien de rivière du SMAGGA. En 2014, 24 km de berges ont été entretenus par cette équipe, constituée de 5 personnes en réinsertion, encadrée par leur chef d'équipe Hugues Leroy (*fiche action B-1-1 du contrat de rivière*).

Parmi les chantiers phares de 2014 :

- Le Mornantet à Chassagny : nettoyage des berges après les forts coups de vent de l'hiver;
- Le Garon Vallée en Barray à Brignais, Chaponost et Soucieu-en-Jarrest : abattages préventifs, enlèvement d'embâcles et suivi du bois mort,
- Le Cartelier à Rontalon : entretien de ripisylve, rajeunissement et allègement des berges. Réalisation de plusieurs aménagements piscicoles (fascines, caches à poissons, peignes, seuils piscicoles...)

Rappelons que le SMAGGA verse un forfait annuel de 40 € par jour à l'association Rhône Insertion Environnement pour la mise à disposition de la brigade de rivière avec un financement à hauteur de 30 % par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de rivière. Le SMAGGA prend à sa charge le règlement des repas.

En appui à la brigade de rivière, le SMAGGA a fait appel à une société d'abattage



Lorsque l'accessibilité à un site d'abattage se révèle impraticable à un engin motorisé ou lorsqu'il est décidé de préserver l'état naturel d'un lieu, le cheval est le moyen de transport idéal pour évacuer les grumes.

2 formations encadrées par des spécialistes de la nage en eau vive ont accueilli, à la base nautique de Saint-Pierre-de-Bœuf, une vingtaine d'agents des communes pour un stage sur les bons comportements à tenir en milieu inondé.
(Fiche action B-2-13 du contrat de rivière)

TRAVAUX ET TECHNIQUES

Prévention des inondations

4 stations de surveillance ont été placées sur l'Artilla (photo ci-contre), le Garon et le Mornantet. Elles permettent de capitaliser des données sur les hauteurs d'eau et d'alerter un agent d'astreinte en cas de risque.

Le système de mesures hydrométriques et d'alerte de crue a été réceptionné le 18 février (fiche action B-2-11 du contrat de rivière). Ce dispositif répond à 3 objectifs : capitaliser des données afin de mieux connaître le fonctionnement hydrologique et hydraulique du Garon et de ses affluents ; surveiller le débit des cours d'eau ; prévenir les agents d'astreinte en cas de risque de crue afin qu'ils puissent alerter les élus des communes qui pourront eux-même anticiper le risque et informer leurs administrés. Pour cela, 4 stations de surveillance ont été placées à des endroits stratégiques du bassin versant : 1 sur le Mornantet à Saint-Andéol-le-Château, 2 sur le Garon à Messimy et Brignais, 1 sur l'Artilla à Thurins (ainsi que 2 pluviomètres sur l'Artilla et le Mornantet). Les informations sont ensuite envoyées et stockées sur un serveur. Un outil de gestion, accessible depuis un ordinateur via internet, permet au personnel d'astreinte du SMAGGA de prévenir les communes en cas de risque.

Ces stations sont actuellement en cours de jaugeage, afin d'établir pour chacune d'entre elles les courbes de correspondance entre les hauteurs d'eau et les débits. 5 campagnes ont été réalisées en 2014. Ce travail se poursuivra en 2015.
Coût du dispositif : 109 000 € HT dont 84 000 € de subventions (Etat, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, Département). Coût de fonctionnement annuel : 10 000 €. Coût prévisionnel de jaugeages des stations : 40 000 € dont 32 000 € de subventions.

Travaux de protections contre les crues et projets de barrages secs

Les deux dernières tranches de travaux de protection contre les crues - entre le Pont Neuf et le boulevard des Sports sur le Garon à Brignais et entre la RD 386 et la passerelle rue Döbeln sur le Mornantet à Givors/Grigny - touchent à leur fin avec un taux d'avancement respectif situé à 95 % et 60 %.

Coût global des tranches de travaux réalisées : 5,5 millions d'€ HT.

Débuté en 2007, ce programme comprenait initialement 12 tranches. Deux tranches situées à Brignais sur le Garon et sur le Merdanson de Chaponost ont été reportées dans l'attente d'études complémentaires et d'autorisations réglementaires indispensables à la réalisation de ces travaux.

Les résultats de l'étude commandée fin 2013 portant sur l'analyse coûts-bénéfices des projets de barrages secs ont été révélés. 3 scénarii d'inondation basés sur des crues d'occurrences trentennale, centennale et exceptionnelle ont été comparés afin de définir s'il était économiquement pertinent d'aménager 3 barrages secs sur le Garon et le Mornantet (coût estimatif : 12 à 18 millions d'euros selon leur dimensionnement). Aux coûts de réalisation des ouvrages ont été comparés les coûts directs et indirects des dégâts causés par une crue sur des biens publics, biens privés, activités économiques, activités agricoles. Les résultats de l'étude ont démontré que, quel que soit le scénario retenu, il est économiquement rentable de réaliser ces ouvrages de protection. Montant de l'étude (y compris la topographie) : 92 344 € HT. ■

2 tranches de travaux de protections contre les crues ont été réalisées. L'une à Brignais (photo ci-contre) et l'autre à Givors/Grigny.

« Les travaux de protection contre les crues touchent à leur fin. Pour élever la sécurité d'un cran, nous étudions actuellement l'opportunité de construction de barrages secs ».

Jean-Louis Gergaud
Vice-Président en charge de la prévention des inondations

COMMUNICATION ET EDUCATION

P.28 / Sensibilisation des enfants

P.30 / Information des nouveaux élus





« Pour ne pas manquer le virage du numérique, il était indispensable de proposer aux enfants un outil d'éducation pédagogique en phase avec leur temps ».

Loïc Biot
Vice-Président en charge
de l'éducation
à l'environnement

Pour construire leur projet pédagogique, les enseignants de cycle 3 ont la possibilité de choisir parmi 11 thématiques proposées par le SMAGGA et élaborées par 6 associations partenaires (Arthropologia, FRAPNA, FRPPMA, LPO, MNLE, Naturama).

COMMUNICATION ET EDUCATION



Le programme d'éducation à l'environnement est envoyé à l'ensemble des écoles primaires du bassin versant du Garon ainsi qu'aux accueils collectifs de mineurs.

Sensibilisation des enfants

Le programme d'éducation à l'environnement du SMAGGA a permis à 60 classes et 3 accueils collectifs de mineurs de bénéficier de 203 demi-journées d'animations sur le thème du bassin versant du Garon et plus particulièrement sur la ressource en eau (**fiche action C-2-8 du contrat de rivière**). D'un coût de 210 € par demi-journée, ces animations sont intégralement financées par les 27 communes adhérentes du SMAGGA et par les subventions accordées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse (50 %) et la Région Rhône-Alpes (30 %). Elles s'inscrivent dans les projets pédagogiques élaborés par les enseignants de cycle 3 avec les 6 associations partenaires du SMAGGA et sont soumises à l'avis de l'Education Nationale.

Sur les tablettes et internet

Pour approfondir les connaissances en classe et toucher un public plus large, un marché public a été lancé pour sélectionner une entreprise capable de proposer un outil pédagogique numérique (**fiche action C-2-11 du contrat de rivière**), l'objectif étant de proposer aux enfants et aux adultes un jeu pour apprendre en s'amusant. D'un montant de 43 000 € TTC, ce jeu sera opérationnel depuis un ordinateur,

une tablette tactile ou encore un téléphone mobile. Sa livraison est prévue pour le dernier trimestre 2015.

Enfin, l'exposition sur la faune et la flore du bassin versant du Garon - accompagnée désormais d'un stand parapluie représentant la carte du bassin versant - a été empruntée à 11 reprises par les mairies, les écoles et les bibliothèques du bassin versant du Garon. Rappelons que le prêt de cette exposition est gratuit sur simple demande auprès du secrétariat du SMAGGA. ■



Le jeu numérique sur le thème de la ressource en eau fonctionnera sur ordinateur, tablette et téléphone mobile.

Conférence « les entretiens du Garon » le 5 décembre à Givors. Présentation aux élus des travaux réalisés par le SMAGGA pour protéger les riverains du Garon contre les crues fréquentes.



Information des nouveaux élus

70 % des délégués du SMAGGA ont été élus pour la 1^{ère} fois lors des élections municipales de mars 2014. Pour les informer sur le Contrat de rivière, des fiches mémos leur ont été remises. 8 présentations en conseil municipal ont également été assurées.



Le magazine des rivières des 27 communes du bassin versant du Garon

SMAGGA zine

Le territoire du bassin versant du Garon, C'EST CHEZ VOUS !

Questions pour un Champion du Garon

«Je prends ma source à Yzeron, je mesure 31 km et me jette dans le Rhône à Givors, je suis, je suis...» dirait l'animateur. Vous avez la réponse ? Testez votre niveau de connaissance avec ces 10 questions sur le Garon et son bassin versant. A vos fiches.

Renouée du Japon

Inondations

édito

Stop aux idées reçues

Le territoire du bassin versant du Garon, C'EST CHEZ VOUS !

Réalisation d'un guide sur la protection de la ressource en eau distribué aux habitants, par les communes, avec le SMAGGAzine.



COMMUNICATION ET EDUCATION

Le site internet - www.contratderivieredugaron.fr - enregistre une belle progression avec plus de 26 000 visiteurs annuels (+ 25 % entre 2013 et 2014) ayant consulté 103 000 pages (+ 21%). Afin d'améliorer son accessibilité, le site web a été adapté aux téléphones mobiles, (*fiche action C-2-4 du contrat de rivière*). Cette progression s'explique en partie par la mise en ligne d'un film de présentation du territoire, mélangeant survol numérique et vues aériennes des richesses du bassin versant, captées depuis un drone. Ces outils numériques viennent compléter des supports plus traditionnels à destination du grand public. C'est le cas du SMAGGAzine, semestriel d'information distribué avec les bulletins municipaux par les communes dans les boîtes aux lettres des familles résidant sur le bassin versant (*fiche action C-2-11 du contrat de rivière*). La distribution du numéro 25 était accompagnée d'un guide présentant la ressource en eau du territoire, destiné à la faire connaître pour mieux la protéger (*fiche action C-2-6 du contrat de rivière*).

Informers les nouveaux élus suite aux élections municipales

2014 étant une année d'élections municipales, il a fallu anticiper le renouvellement des élus dans les conseils municipaux en préparant des outils destinés à les informer efficacement sur le contrat de rivière. Pour cela, outre le rapport d'activité du syndicat (*fiche action C-2-2 du contrat de rivière*) distribué à la totalité des élus du territoire, 6 fiches mémo présentant le Contrat de rivière du Garon ont été remises à l'ensemble des délégués titulaires et suppléants du SMAGGA (*fiche action C-2-1 du contrat de rivière*). La conférence annuelle « Les Entretiens du Garon » est venue compléter cette offre en proposant aux 90 personnes présentes la stratégie de prévention des inondations mise en place par le syndicat (*fiche action C-2-5 du contrat de rivière*).

Faute de temps, plusieurs actions programmées en 2014 ont été repoussées à 2015 :

- la conception d'une maquette du bassin versant du Garon (*fiche action C-2-10 du contrat de rivière*),
- la réalisation de spots cinémas pour encourager les jardiniers amateurs à se passer de pesticides (*fiche action A-1-27 du contrat de rivière*),
- l'édition d'un guide de prévention pour les entreprises situées en zone inondable et les industriels dont l'activité peut impacter la rivière (*fiches action A-3-2 et B-2-4 du contrat de rivière*). ■



Développement d'outils multimédia :

- configuration du site internet www.contratderivieredugaron.fr pour les téléphones mobiles,
- réalisation d'un film sur le bassin versant intégrant des images numériques et des vues aériennes captées depuis un drone.

« Pour prendre les bonnes décisions, les élus ont besoin d'informations. Pour cela nous leur proposons différents outils, ainsi que des sorties régulières sur le terrain ».

Charles Jullian
Vice-Président en charge de la communication



FINANCES ET BUDGET

P.34 / Compte administratif 2014

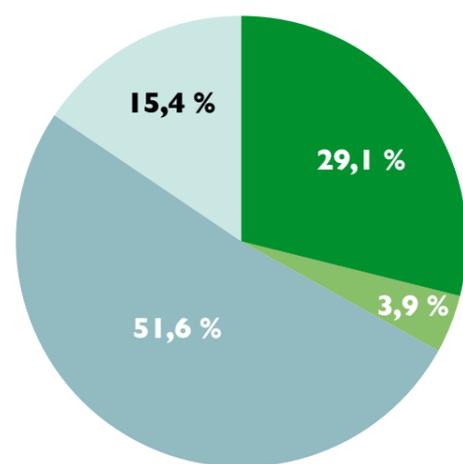
P.35 / Participation des communes

Maîtrise des dépenses sur la durée du Contrat de rivière

FINANCES ET BUDGET

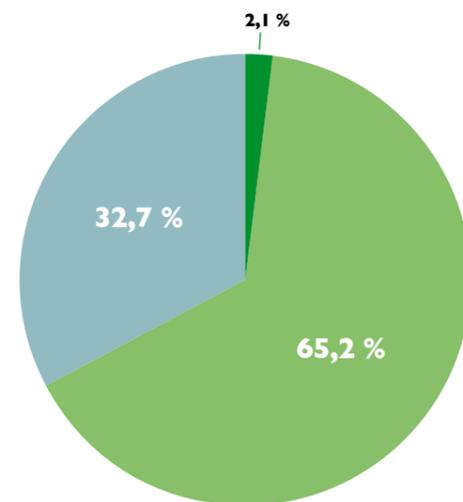
Le choix des élus du SMAGGA de lisser la participation des communes sur la durée du Contrat de rivière du Garon (2013/2018) est respecté puisque le montant global des participations versées par les 27 communes adhérentes demeure inchangé, soit 623 154 €. Ramené à l'habitant, ce coût représente moins de 9 €. Seules les 4 communes impactées par les crues - Brignais, Givors, Grigny et Montagny - voient leur participation dépasser les 11 € par habitant du fait de la clé de répartition liée

Dépenses réelles de fonctionnement 668 256 €*



■ Charges à caractère général, communication et éducation au développement durable, fiches action du Contrat de rivière réalisées (29,1 %)
■ Cotisations et indemnités versées aux élus (3,9 %)
■ Charges de personnel (51,6 %)
■ Intérêts d'emprunt, frais bancaires (15,4 %)

Recettes réelles de fonctionnement 956 348 €*



■ Remboursement des frais communs des locaux et divers (2,1 %)
■ Participation des communes (65,2 %)
■ Subventions Agence de l'Eau, Région et Etat (32,7 %)

* Compte Administratif 2014

Participation des communes

Communes	Population sur le bassin versant ⁽¹⁾	Participation 2014	Variation 2013/2014	Coût par habitant
Brignais	11 547	130 736 €	- 1 %	11,33 €
Brindas	1 261	10 784 €	- 0,3 %	8,55 €
Chaponost	4 510	38 558 €	- 1,5 %	8,55 €
Charly	309	2 641 €	0 %	8,55 €
Chassagny	1 285	10 985 €	- 0,5 %	8,55 €
Chaussan	1 008	8 617 €	- 1,9 %	8,55 €
Givors	5 955	67 502 €	+ 1,7 %	11,33 €
Grigny	3 220	36 504 €	+ 0,3 %	11,33 €
Messimy	3 362	28 741 €	- 0,6 %	8,55 €
Millery	2 686	23 408 €	+ 1,4 %	8,55 €
Montagny	2 633	29 845 €	+ 0,6 %	11,33 €
Momant	5 686	48 609 €	- 1,5 %	8,55 €
Orliénas	2 332	19 936 €	+ 0,1 %	8,55 €
Rontalon	1 189	10 165 €	+ 0,1 %	8,55 €
S ^t -Andéol-le-Château	164	1 401 €	+ 2 %	8,55 €
S ^{te} -Catherine	38	327 €	+ 0,6 %	8,55 €
S ^t -Didier-sous-Riverie	784	6 702 €	- 1,5 %	8,55 €
S ^t -Genis-Laval	425	3 636 €	+ 0,1 %	8,55 €
S ^t -Laurent-d'Agnay	2 177	18 611 €	- 1,1 %	8,55 €
S ^t -Martin-en-Haut	1 002	8 568 €	- 1,3 %	8,55 €
S ^t -Maurice-sur-Dargoire	333	2 846 €	- 1,2 %	8,55 €
S ^t -Sorlin	662	5 659 €	+ 7,6 %	8,55 €
Soucieu-en-Jarrest	3 983	34 051 €	+ 2,3 %	8,55 €
Taluyers	2 199	18 799 €	+ 6,4 %	8,55 €
Thurins	2 982	25 812 €	- 0,8 %	8,66 €
Vourles	3 202	27 900 €	- 0,8 %	8,71 €
Yzeron	212	1 811 €	- 1,8 %	8,55 €
Total ou moyenne	65 148	623 154 €	0 %	9,57 €

(1) au 1^{er} janvier 2014

« Avec un montant inchangé de 623 154 € depuis 2013, la participation des communes restera stable jusqu'en 2018 ».

Bernard Servanin
Vice-Président en charge des finances

aux travaux de protections contre les crues. Pour rappel, celle-ci est calculée selon la formule suivante : 70 % du montant des travaux après subventions - au prorata de leur population - pour l'ensemble des 27 communes ; 30 % au prorata de leur population pour les 4 communes citées ci-dessus. Côté population, le bassin versant accueille 855 nouveaux habitants.

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse, compte tenu du calcul sur une année pleine des modifications de temps de travail décidées en 2013 sur les postes de : responsable administratif (30 % du temps de travail au 1^{er} avril 2013), chargé de communication (passage du temps de travail de 70 à 80 % au 1^{er} juillet 2013), animateur qualité de l'eau (100 %, création de poste au 1^{er} octobre 2013). De plus, le départ de Rémi Moiret du poste de conducteur d'opérations a occasionné un tuilage d'un mois en avril 2014 avec sa remplaçante, Coralie Extrat.

Les actions du Contrat de rivière - détaillées pages 40 et 41 - poursuivent leur lancée avec un taux d'opérations réalisées ou en cours de réalisation de 69 %.

Investissements

Concernant les dépenses d'investissement, les travaux de protection contre les crues (dont les travaux du Chassagne à Thurins et la réhabilitation du bassin écrêteur du Merdanson de Chaponost) concentrent près de 60 % des dépenses. Les 2 dernières tranches du programme ont bien avancé en 2014 et devraient être définitivement achevées en 2015.

Avec un montant de 109 595 €, la stabilisation d'ouvrages d'art représente la deuxième plus grosse dépense. Les travaux réalisés en 2014 sont les suivants : stabilisation du pont de la Carrière des Planches sur le Garon à Thurins, sur le Cartelier à Rontalon, sur le Ru de la Romande à Thurins.

L'étude portant sur l'opportunité de construction de barrages secs pour lutter contre les crues du type 2 décembre 2003 (lire page 25) arrive au troisième rang des dépenses les plus élevés avec un montant de 108 005 €. ■

LES EMPRUNTS

Programme de travaux de protection contre les crues

- Montant : 210 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : 2,30 % fixe

Les restes à réaliser en investissement au 31 déc. 2014

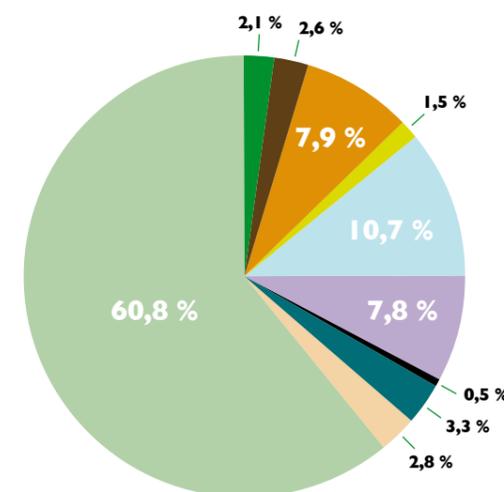
Dépenses : 308 699 €. Recettes : 336 000 € ⁽²⁾

- **Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales**
- Dépenses : 9 491 € - Recettes : 58 014 €
- **Système d'alerte de crues (jaugeages)**
- Dépenses : 27 214 € - Recettes : 16 783 €
- **Etude coûts/bénéfices pour la réalisation de barrages secs**
- Dépenses : 2 730 € - Recettes : 30 455 €
- **Travaux de protection contre les crues**
- Dépenses : 258 057 € - Recettes : 201 593 €

⁽²⁾ Montant total, ne sont indiquées dans cet encadré que les principales dépenses et recettes.

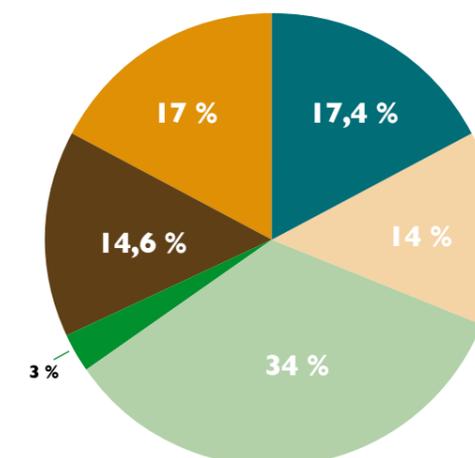
FINANCES ET BUDGET

Dépenses réelles d'investissement I 385 281 €*



- Système d'alerte de crues, pose de repères de crues (2,1 %)
- Continuité piscicole (2,6 %)
- Stabilisation d'ouvrages d'art (7,9 %)
- Matériel informatique et divers (1,5 %)
- Remboursement du capital des emprunts et divers (10,7 %)
- Etude d'opportunité de construction de barrages secs (7,8 %)
- Acquisition de terrain à Chassagny (0,5 %)
- Schéma directeur de gestion des eaux pluviales (3,3 %)
- Restauration, entretien de berges (2,8 %)
- Travaux de protection contre les crues, dont travaux sur le Chassagne à Thurins, réhabilitation du bassin écrêteur du Merdanson de Chaponost (60,8 %)

Recettes réelles d'investissement I 226 873 €*



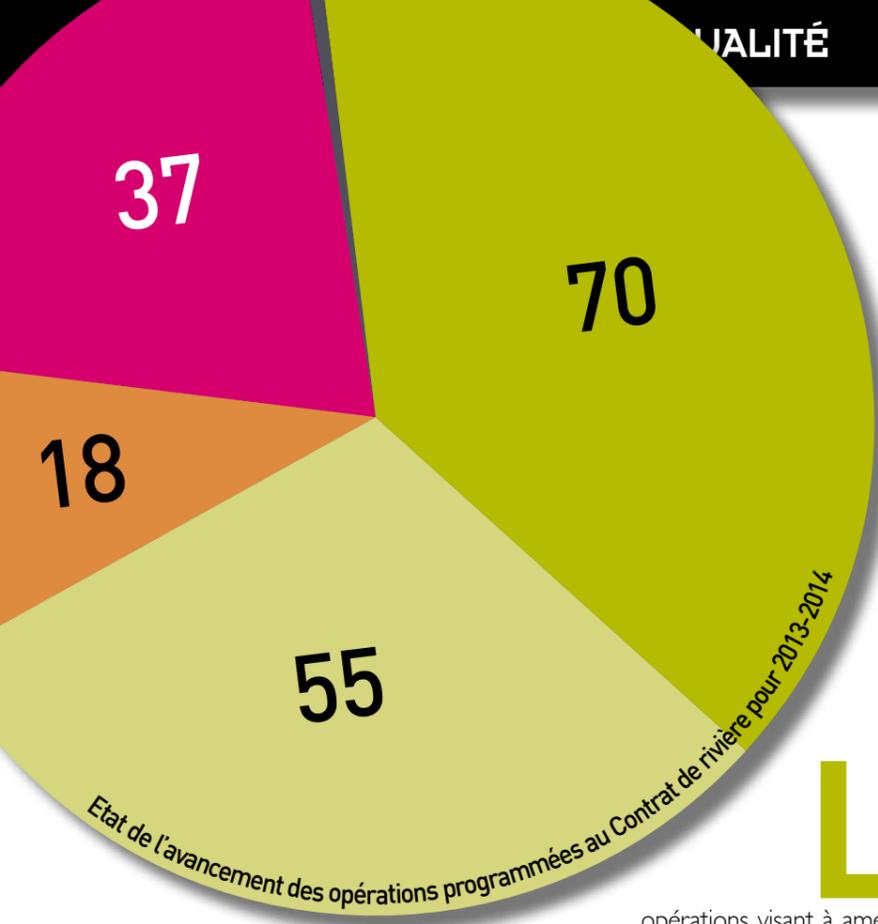
- FCTVA (17,4 %)
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (14 %)
- Etat (34 %)
- Région Rhône-Alpes (3 %)
- Département du Rhône (14,6 %)
- Emprunts contractés (17 %)

* Compte Administratif 2014



CONTRAT DE RIVIERE

P.40 / 69 % des opérations du programme
2013-2014 réalisées ou en cours



69 % des opérations réalisées ou en cours*

Soit 41 % des opérations inscrites au Contrat de rivière⁽¹⁾, représentant 32 % de son montant prévisionnel⁽²⁾

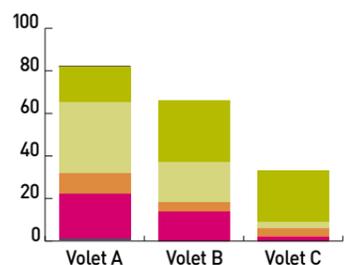
CONTRAT DE RIVIERE

Le Contrat de rivière du Garon s'articule autour de 113 fiches actions (représentant 305 opérations) elles-mêmes réparties en 3 volets. Le volet A est consacré à l'amélioration de la qualité de l'eau. Le volet B concerne les opérations visant à améliorer le fonctionnement et les usages des milieux aquatiques ainsi que celui de la ressource en eau. Le volet C regroupe quant à lui les actions visant à promouvoir et pérenniser la gestion globale de la ressource en eau. Le montant de l'ensemble des actions est de 66,2 millions d'euros (dont 13,6 millions de subventions), partagées entre 26 maîtres d'ouvrage.

Légendes

- Opérations réalisées (70)
- En cours (55)
- Programmées (18)
- Non programmées (37)
- Abandonnée (1)

Avancement des opérations par volet*



Volet A, 61 % du programme* réalisé ou en cours

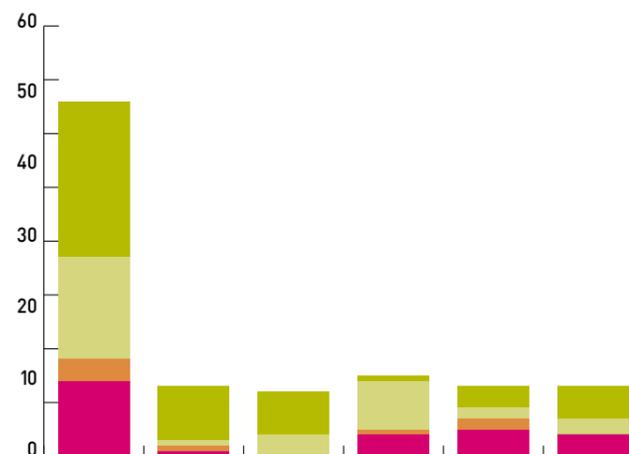
- **Principales réalisations concernant l'assainissement :**
 - mise en service des stations d'épuration de Messimy et St-Maurice-sur-Dargoire,
 - réalisation du schéma directeur d'assainissement de St-Martin-en-Haut,
 - déviation de la source du lavoir à Millery.
- **Principales réalisations concernant les pollutions phytosanitaires non agricoles :**
 - signature de la charte zéro pesticide par 4 communes,
 - formation Certiphyto pour les services techniques des communes,
 - sensibilisation du grand public.
- **Principales réalisations concernant les pollutions d'origine agricole :**
 - mise en place d'un groupe de travail,
 - validation du Projet Agro-Environnemental et Climatique,
 - engagement de l'opération « Bio et eau » en basse vallée du Garon.

Volet B, 73 % du programme* réalisé ou en cours

- **Principales réalisations concernant l'entretien et la restauration :**
 - entretien des berges sur 22 km,
 - réalisation de techniques végétales sur les têtes de bassin,
 - travaux de stabilisation de berges et d'ouvrages d'art.
- **Principales réalisations concernant la continuité piscicole :**
 - 5 effacements de seuils.
- **Principales réalisations concernant la gestion des inondations :**
 - pose de repères de crues,
 - rendu des résultats de l'analyse coûts/bénéfices sur l'opportunité de construction de 3 barrages secs.
- **Principales réalisations concernant la gestion quantitative de la ressource en eau :**
 - pose de débitmètres sur les réseaux d'eau potable,
 - réhabilitation de réseaux.

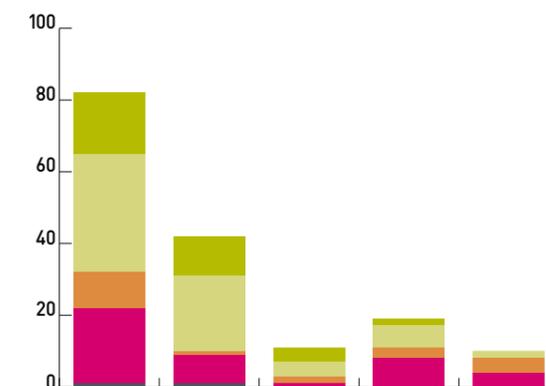
Volet C, 82 % du programme* réalisé ou en cours

- **Principales réalisations concernant la communication et l'éducation au développement durable :**
 - fiches mémo contrat de rivière pour les élus
 - rapport d'activité 2013
 - 2 numéros du SMAGGAzine
 - adaptation du site internet pour la navigation smartphone
 - conférence sur la stratégie de prévention des inondations
 - programme d'éducation au développement durable
 - animations scolaires
 - guide sur la ressource en eau
- **Principales réalisations concernant le suivi et l'évaluation :**
 - fin du suivi complémentaire à l'état zéro.



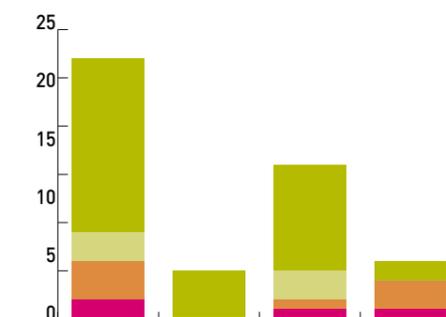
Détails des opérations du Volet B*

- Colonne 1 : Somme des opérations du volet B
- Colonne 2 : B1 - Entretien et restauration
- Colonne 3 : B1 - Continuité piscicole
- Colonne 4 : B1 - Milieux aquatiques
- Colonne 5 : B2 - Gestion des inondations
- Colonne 6 : B3 - Gestion quantitative



Détails des opérations du Volet A*

- Colonne 1 : Somme des opérations du volet A
- Colonne 2 : A1 - Assainissement
- Colonne 3 : A1 - Phytosanitaires non agricoles
- Colonne 4 : A2 - Pollutions agricoles
- Colonne 5 : A3 - Pollutions industrielles



Détails des opérations du Volet C*

- Colonne 1 : Somme des opérations du volet C
- Colonne 2 : C1 - Postes
- Colonne 3 : C2 - Communication et EDD
- Colonne 4 : C3 - Suivre évaluer

* Programme 2013 et 2014

(1) Volet A : 41 %, Volet B : 44 %, Volet C : 37 % - (2) engagement financier des maîtres d'ouvrage au 31 décembre 2014 : 21 millions d'euros TTC.

Recueil des actes administratifs

• SMAGGA

Réunions des membres du Bureau et de la Commission des finances

- 16 mai
- 4 septembre
- 17 novembre

Comités syndicaux

- 17 février
- 25 avril
- 19 mai
- 11 septembre
- 12 décembre

Commission technique

- 18 mars
- 22 mai
- 16 juin

Commission communication et éducation au développement durable

- 28 mai (forum à destination des enseignants)
- 11 juin
- 1^{er} octobre
- 19 novembre

Commission protection de la ressource, qualité de l'eau et politique foncière

- 10 juin
- 5 novembre

• Contrat de rivière

Commission communication et éducation au développement durable

- 26 février

Comité de pilotage du PAEC

(Projets Agro-environnemental et Climatiques)

- 3 juin
- 11 juillet
- 2 septembre

Avant tous travaux de génie civil sur les berges de la rivière, il est souvent indispensable de faire appel à une société d'élagage pour faire place propre et dégager les accès au chantier.

• Revue de presse 2014

Janvier

- « Des travaux au bord du Garon » - [Le Progrès](#) - 4 janvier
- « Les nappes gonflées en eau » - [Le Progrès](#) - 19 janvier
- « Jardinage sans pesticide » - [Messimy au cœur des vallons n° 334](#)
- « Taluyers : 1^{er} débat - Jardiner sans pesticide c'est possible » - [Taluyers info n° 83](#)
- « Zones humides, zones utiles » - [Taluyers info n° 83](#) - [Vourles info n° 144](#)

Février

- « Bassin versant du Garon, son action coule de source ! » - [Journal du bâtiment & des TP du 6 au 12 février](#)
- « Le dispositif d'alerte de crues du bassin versant du Garon est en service » - [Le Progrès](#) - 20 février

Mars

- « Ouest lyonnais. Un système d'alerte de crue » - [Devant chez Vous n° 98](#)
- « Faune et flore aquatiques s'exposent à la bibliothèque de Taluyers » - [Le Progrès](#) - 26 mars

Avril

- « Troc de plantes » - [Bien dit n° 130](#)
- « Chaponost. Objectif zéro pesticide, la charte est signée » - [Devant chez Vous n° 99](#)

Mai

- « La reconquête de la continuité écologique » - [Hydroplus](#)
- « Un écoulement de mazout pollue un affluent du Garon » - [Le Progrès](#) - 8 mai
- « Exercice de mise en place d'un bâtardeau en prévention des crues » - [Le Progrès](#) - 15 mai
- « Taluyers. Les écoliers découvrent la faune aquatique » - [Le Progrès](#) - 29 mai
- « Travaux pédagogiques pour les élèves de la Petite Gonthière » - [Taluyers Info n° 84](#)
- « Accepter la végétation et refuser les pesticides » - [Taluyers Info n° 84](#)

Juin

- « Une charte commune zéro pesticide » - [Le Progrès](#) - 26 juin
- « Mornant. Le SMAGGA éduque les enfants à l'environnement » - [Le Progrès](#) - 27 juin
- « Thurins. Du fioul se répand dans un affluent du Garon » - [Devant chez Vous n° 101](#)
- « Bons comportements en cas de crue » - [France 3](#) - 26 juin

Juillet

- « SMAGGA - Contrat de rivière du Garon » - [Bien dit n° 133](#)

Août

- « Sur les traces des Romains : 1 ticket pour le passé ! » ; « L'eau à Messimy, les CMI/CM2 mènent l'enquête » - [Messimy au cœur des vallons n° 340](#)

Octobre

- « Etalonnage du radar de crues du Garon » - [Le Progrès](#) - 15 octobre
- « Conseil municipal de Chaponost. Présentation d'une rétrospective des actions menées par le SMAGGA » - [Le Progrès](#) - 17 octobre
- « Pollution sur le Furon en juin dernier » - [Soucieu Mag n°42](#)
- « Environnement. Zéro phyto : réflexion ? Action ! » - [Soucieu Mag n°42](#)

Novembre

- « Givors. Sale temps sur la ville, ce mardi » - [Le Progrès](#) - 5 novembre
- « Le Garon et ses affluents étaient sous surveillance ce mardi » - [Le Progrès](#) - 5 novembre
- « Savoir anticiper pour mieux protéger Givors » - [Risque infos n°33](#)

Décembre

- « Nappe phréatique : les industriels prélevant de l'eau doivent se déclarer » - [Le Progrès](#) - 2 décembre
- « Environnement : un bilan sur la charte Zéro phyto a été présenté aux élus de Taluyers » - [Le Progrès](#) - 4 décembre
- « 14^{ème} entretiens du Garon : les crues, c'est l'affaire de tous » - [Le Progrès](#) - 6 décembre
- « Thurins. Réduction des pollutions » - [Le Progrès](#) - 21 décembre

ANNEXES